

APPENDICE No 2

7. N° matricule 552622, H. L. Buckwell, Vernon, C.-B. Ce dernier était un soldat-colon établi à Loyalist qui demanda à la Commission d'Etablissement de le transférer sur une autre terre parce qu'il n'était pas satisfait. Jusqu'à présent il n'a pu réussir à obtenir de transfert. Tout récemment il abandonna sa terre vu qu'il lui était impossible de mettre les deux bouts ensemble. Il demande maintenant qu'on lui rembourse son dépôt initial de 10 pour 100. Le comité a étudié avec le plus grand soin les faits qui se rattachent à son cas et il recommanderait à la Commission d'Etablissement de faire une investigation complète au sujet de ce cas en vue de sauver sa propriété et de lui remettre, si c'est possible, une partie au moins de son dépôt initial.

Il en résulta une discussion générale sur les points suivants:

1. Principe du remboursement d'une partie de la dette imputable sur le capital. Pas de recommandation.
2. Principe de l'amortissement de toutes les dettes sur une base de vingt-cinq ans, les paiements devant être faits à dater du commencement du prochain exercice de la Commission d'Etablissement des soldats. Approuvé.
3. La remise des intérêts devraient être suffisante pour la rendre acceptable aux colons. Il a été suggéré de faire une remise des intérêts pendant quatre ans aux colons qui ont pris du terrain en 1919, pendant trois ans pour les colons établis en 1920 et pendant deux ans pour ceux qui se sont établis en 1921. Adopté.

A. SPEAKMAN,

Président.

CINQUIÈME RAPPORT

SALLE DU COMITÉ, 435-36 le 10 juin 1922.

Au comité principal nommé aux fins de s'enquérir des questions afférant aux Pensions, à l'Assurance et au Rétablissement des soldats.

Nous, votre sous-comité, ayant soigneusement étudié les cas ci-après énumérés, avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Le président a informé le comité qu'une lettre de M. J. H. Walsh, de Stevston, C.-B., en date du 2 juin, avait été soumise à l'attention du comité par M. Marler. Cette lettre nous apprenait que plusieurs soldats-colons éprouvaient maintenant des difficultés du fait qu'ils ont acheté des terres qui dans son opinion avaient été cédées à des prix excessifs. On mentionnait surtout un certain A. C. Brown, établi sur l'île Lulu qui avait acheté des terres et les avait revendues aux soldats-colons à un prix excessif. Le président de la Commission d'Etablissement des soldats expliqua à la satisfaction du comité que cette plainte faisait le sujet d'une investigation. Après avoir pris connaissance des faits le comité recommanda que l'enquête qui se poursuit actuellement soit continuée dans le but de faire remédier aux cas de ceux dont les plaintes sont fondées.

Relativement à une certaine région inondée de l'île Nicomen, C.-B., sur laquelle vingt-quatre soldats s'étaient établis sur des terres,—le comité reprit l'étude des représentations faites à une séance antérieure par M. Munro, M.P., au sujet des pertes que lesdits colons avaient subies en conséquence de ces inondations. Après considération, le comité recommanda pour des motifs de sympathie qu'il soit donné à ces colons une chance de s'établir sur d'autres terres s'ils le désirent; et que si ces terres sont encore inondées cette année on devrait faire preuve de toute la clémence possible sur la question des paiements à faire par les colons.

Relativement à l'établissement de soldats de Paddockwood et d'Amaranth, le long d'une ligne projetée de chemin de fer. Comme résultat de l'enquête faite auparavant par le comité à la suite des représentations de M. Knox qui, à une séance précédente, parla de la triste situation dans laquelle ces soldats étaient placés par le fait qu'une certaine ligne projetée de chemin de fer n'était pas terminée, le Président déclara qu'il avait discuté cette question avec le ministre des Chemins de fer, mais qu'il n'avait pu